

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2011

L'an Deux Mille Onze, le deux mars, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Monsieur GARNIER Gérald, Maire.

Etaient présents : Mrs GARNIER Gérald, BENOIST Jack, BARRET Jean-Claude, LANGLOIS Thierry, LE BORGNE Christian, MARTIN Jean-Daniel, VAUDELLE Jacques, PROUTHEAU Hervé, M. VOISIN, Mmes ESTOUP Valérie, MAROLLE Rose, CHATENET Christine, MARIN Sylvie.

Absents et excusés : M. GINOLIN

Secrétaire de séance : Madame ESTOUP Valérie.

Date de la convocation : **le 22 février 2011**

→ **VENTE HOTEL DE LA GARE :**

→ Monsieur le Maire informe le Conseil que les futurs acquéreurs de l'Hôtel de la gare ont un accord de prêt pour les travaux, mis pour l'achat de l'hôtel. Monsieur le Maire explique au Conseil qu'une possibilité existe : il faudrait leur louer le bien et eux pourrit financer les travaux. Le Conseil s'interroge et trouve cela risqué.

Le Conseil décide de redemander à Madame GUILLERMO Francine. Monsieur le Maire explique au Conseil qu'il est entré en contact avec elle et qu'elle serait d'accord, à la condition que la vente de l'hôtel soit faite avec un « contrat en main », c'est-à-dire, que les frais de notaire serait à la charge de la Commune (estimation du coût environ 17 000€), soit 213 000€, pour la Commune.

Monsieur le Maire propose de voter. Le Conseil décide à l'unanimité de laisser la vente de l'Hôtel de la gare à Madame GUILLERMO Francine avec un contrat en main. Le Conseil décide donc d'abandonner les démarches avec les anciens acquéreurs.

→ **DEPART RETRAITE Madame GLANEUX Marie-Noëlle :**

→ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame GLANEUX Marie-Noëlle va partir en retraite à compter du 27 mai 2011, mais avec ses congés, elle pourra partir dès le 29 avril 2011.

→ **DROIT DE PREEMPTION :**

→ Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal ne fait pas valoir son droit de préemption sur :

- habitation cadastrée section E, n° 243, sise rue du moulin de Pont, pour une contenance de 801 ca.

- habitation cadastrée section ZE, n° 121, sise « la sente de montflube », pour une contenance de 5 a 16 ca.

→ **FOND DEPARTEMENTAL DE PEREQUATION 2011 :**

→ Le Conseil Municipal, après voir délibéré,

- Décide de solliciter du Conseil Général l'attribution d'une subvention au titre du Fond Départemental de Péréquation pour l'année 2011.

→ **DEMANDE DE SUBVENTION :**

→ Monsieur le Maire lit un courrier de la Directrice de l'Ecole Maternelle de Pont, au sujet d'une demande de subvention exceptionnelle, pour le projet de l'Ecole.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et voté, le Conseil Municipal

vote « Pour : 7 Contre 6 », pour l'attribution de ladite subvention. Le Conseil Municipal demande des renseignements, sur le montant exact dont a besoin l'Ecole.

→ Monsieur le Maire avise le Conseil Municipal, que des parents ont fait la demande pour recevoir une subvention pour le voyage scolaire de leurs enfants.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 50 € pour le voyage scolaire des enfants, dont les parents en feront la demande.

→ PARTICIPATION FINANCIERE CENTRE DE LOISIRS

→ Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de donner une participation financière aux parents des enfants qui utilisent le Centre de Loisirs de Bailleau comme cela se faisait pour le Centre de changé avant 2008.

Monsieur VOISIN explique que des parents sont venus lui poser la question.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal vote : pour 2 et abstention 1 et contre 10.

Le Conseil Municipal décide de ne pas donner de participation. Monsieur le Maire regrette cette décision.

→ Proposition Commerciale : parc informatique Ecole Primaire :

→ Monsieur le Maire informe le Conseil que des travaux informatiques ont été engagés, pour permettre aux élèves de travailler en réseau. Suite à un imprévu, une personne en charge des travaux n'a pu finir son travail, en conséquence, les élèves ne peuvent pas exploiter au mieux le système informatique.

Monsieur le Maire avise le Conseil qu'un audit peut être effectué par une personne de la commune moyennant un coût de 290.63 € TTC.

Madame MARIN propose que l'on fasse appel à Monsieur MONTAIN qui a aidé la Commune pour la création du site internet.

→ Adhésion Communauté d'agglomération de Chartres Métropole au SIPAC :

→ Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'adhésion de la Communauté d'agglomération de Chartres Métropole au SIPAC.

INFORMATIONS DIVERSES :

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du retour de Madame BOULAY Cathy à la garderie périscolaire à compter du 1^{er} avril 2011. En conséquence, Monsieur le Maire souligne que Mademoiselle SPERTE Angélique ne fera donc plus parti des effectifs puisqu'elle n'était là que pour le remplacement.

- Monsieur le Maire expose les différents devis pour l'abattage des arbres au terrain de Bailloulet. Le Conseil Municipal décide de recontacter Monsieur MAGNANI et d'en reparler au prochain Conseil.

- Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une demande de devis a été faite auprès de S.T.G.S car il semblerait qu'il y ait une fuite d'eau. Le montant du devis pour l'intervention et trouver d'où vient la fuite s'élève à 526.24 € TTC.

Le Conseil Municipal approuve le devis.

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été saisi par AXIS Conseil pour l'aménagement foncier de Gas, au sujet d'une consultation sur l'établissement de l'avant projet. Après consultation des plans, le Conseil Municipal décide d'émettre une réserve sur l'alignement du chemin attribué n°14.

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Préfecture demande l'élection d'un « Correspondant Sécurité Routière » au sein du Conseil Municipal. Monsieur VAUDELLE

Jacques se propose et le Conseil Municipal approuve.

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Centre de gestion a donné des informations pour la demande que nous avons faite, concernant la mise en place de l'apprentissage de l'anglais dès le CE1.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal confirme le souhait de faire débiter le projet dès le mois de Septembre 2011.

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des ruches vont être installées sur une parcelle au lieu dit « les hauts prés ».

QUESTIONS DIVERSES :

- Madame CHATENET repose la question pour le City stade et Monsieur LANGLOIS demande si les employés ne pourraient pas créer un terrain de jeu, pour limiter le coût. Monsieur LE BORGNE souligne qu'il faut des homologations. Le Conseil Municipal décide de réfléchir à l'idée.

- Monsieur VAUDELLE demande si une décision a été prise suite à l'étude qui a été faite, concernant l'assainissement collectif de Pont.

Monsieur le Maire lui répond que la décision était de ne pas poursuivre le projet vu le coût, mais aucun vote n'apparaît sur le compte rendu du 15 septembre 2010. Monsieur le Maire propose d'en reparler au prochain Conseil.

Monsieur VAUDELLE informe le Conseil Municipal que Madame BOULNGER est très contente de système de télé- Assistance.